

Conseil municipal de la commune de Pourcharesses
Séance du vendredi 30 mai 2008

Lancement de la procédure révision du POS.

Les documents définitifs constituant la révision du POS ont été rédigés. Des conventions seront signées entre les services urbanisme de la DDE et un maître d'oeuvre qui auront en charge de formaliser le règlement et les zones du nouveau PLU. En début des travaux, le conseil municipal et le cabinet d'études rencontreront la population ainsi qu'avant le lancement de l'enquête publique.

Enlèvement des encombrants chez les particuliers.

Le conseil municipal a décidé de contacter un artisan qui aura pour mission d'aller récupérer les encombrants chez les gens. Les pétitionnaires régleront le montant de la prestation à l'artisan concerné. Des informations plus précises seront fournies et affichées sur les panneaux communaux.

Réglementation de la circulation sur les pistes non ouvertes à la circulation.

A la demande de la communauté de communes et afin de faire respecter le patrimoine et l'environnement, la commune de Pourcharesses devra définir le réseau de sentiers qu'elle souhaite interdire à l'accès des véhicules motorisés sur son territoire. Ce réseau devra être harmonisé au niveau intercommunal. Des arrêtés seront pris en conséquence et conforteront le décret Ollin de 2005 sur les espaces naturels. Le réseau des pistes ainsi établi sera adressé aux hôteliers et loueurs de meublés du territoire communautaire. En effet, lors des dernières vacances de printemps on a connu une recrudescence de ces types d'engins qui circulaient sans aucune modération.